

SOMMAIRE

Edito	1
Les principes de l'économie circulaire	2
Un important potentiel dans les Vosges Centrales	3
La localisation du potentiel	4
Commencer par valoriser les sites existants	5
Bien cerner les besoins en foncier	6
Concentrer les moyens publics pour optimiser l'offre en services	7
Créer les conditions de l'attractivité	8

Périmètre du SCoT



Observatoire du SCoT des Vosges Centrales

L'édito du Président



Inscrire le déploiement de l'économie circulaire dans le futur SCoT

D'ores et déjà les Vosges Centrales présentent des signes annonciateurs d'un fort potentiel dans le domaine de l'économie circulaire comme en témoigne l'expérience innovatrice d'écologie industrielle de la « Green Valley », reconnue au niveau national. Le bois, la fibre, les énergies renouvelables, le savoir-faire dans la valorisation des déchets et l'insertion sociale sont autant d'atouts pour espérer un déploiement conséquent de l'économie circulaire dans tout le territoire.

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale ne pouvait ignorer ce mouvement déjà engagé, prometteur de nouveaux emplois. Le programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) nous a donné l'occasion d'approfondir la connaissance du potentiel du territoire en élaborant un schéma dédié à l'économie circulaire. Cette initiative va permettre d'intégrer des orientations et des préconisations dans le SCoT pour faciliter la mise en œuvre de cette démarche de production, respectueuse de l'environnement et de la durabilité des ressources naturelles. Elle viendra compléter le reste de la stratégie économique.

Il appartiendra ensuite aux intercommunalités membres du Syndicat de prendre le relais en s'appuyant sur leur compétence en matière de politique économique et sur les acteurs du développement économique. Je remercie tous les élus et tous les partenaires du Syndicat pour leur contribution active à cette initiative.

Michel Heinrich,
Président du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

Les grandes orientations du PADD de 2015 pour l'économie :

- Conforter le positionnement stratégique des Vosges Centrales aux différentes échelles,
- Amplifier le rayonnement et la notoriété du territoire,
- Renforcer et affirmer les spécificités économiques,
- Faire des Vosges Centrales un territoire d'excellence énergétique,
- Faciliter l'accueil des activités et des entreprises.

Les principes de l'économie circulaire

Produire plus et mieux en réduisant l'impact environnemental

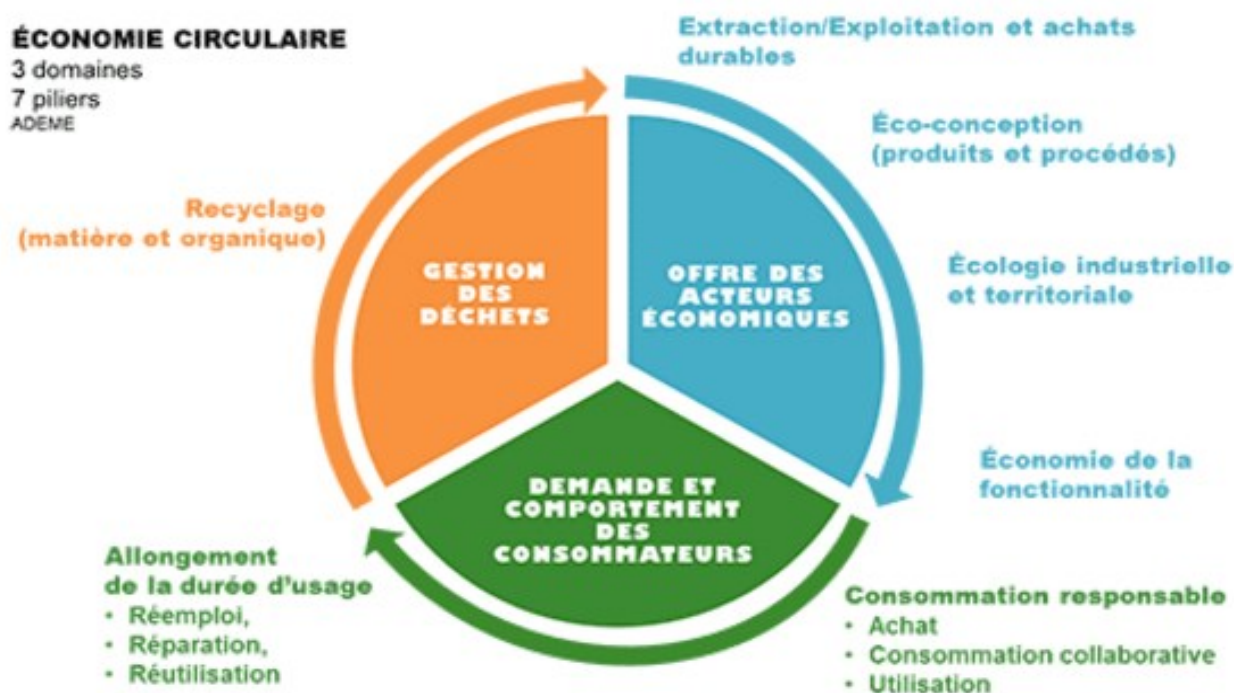
L'économie circulaire vise à produire des biens de consommation en optimisant l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables, en recyclant des biens usagés ou les déchets et en réduisant les impacts environnementaux, notamment par la maîtrise des déplacements. Il s'agit de faire plus et mieux avec moins grâce au développement d'un système économique qui met en boucle différents types de flux (flux matière, flux de services et flux énergétiques) aux niveaux des produits et /ou du territoire.



L'économie circulaire: un triple bénéfice pour le territoire (Source : élaboration I Care & Consult 2016)

L'ADEME structure ce concept en 3 domaines et 7 piliers, comme schématisé ci-dessous :

Figure 6 : L'économie circulaire - un large spectre d'actions (Source : ADEME 2014)



Ce modèle est basé sur un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à en diminuer l'impact sur l'environnement, tout en favorisant les interactions sur un même territoire.

Ainsi concrètement au niveau d'un territoire, il s'agit :

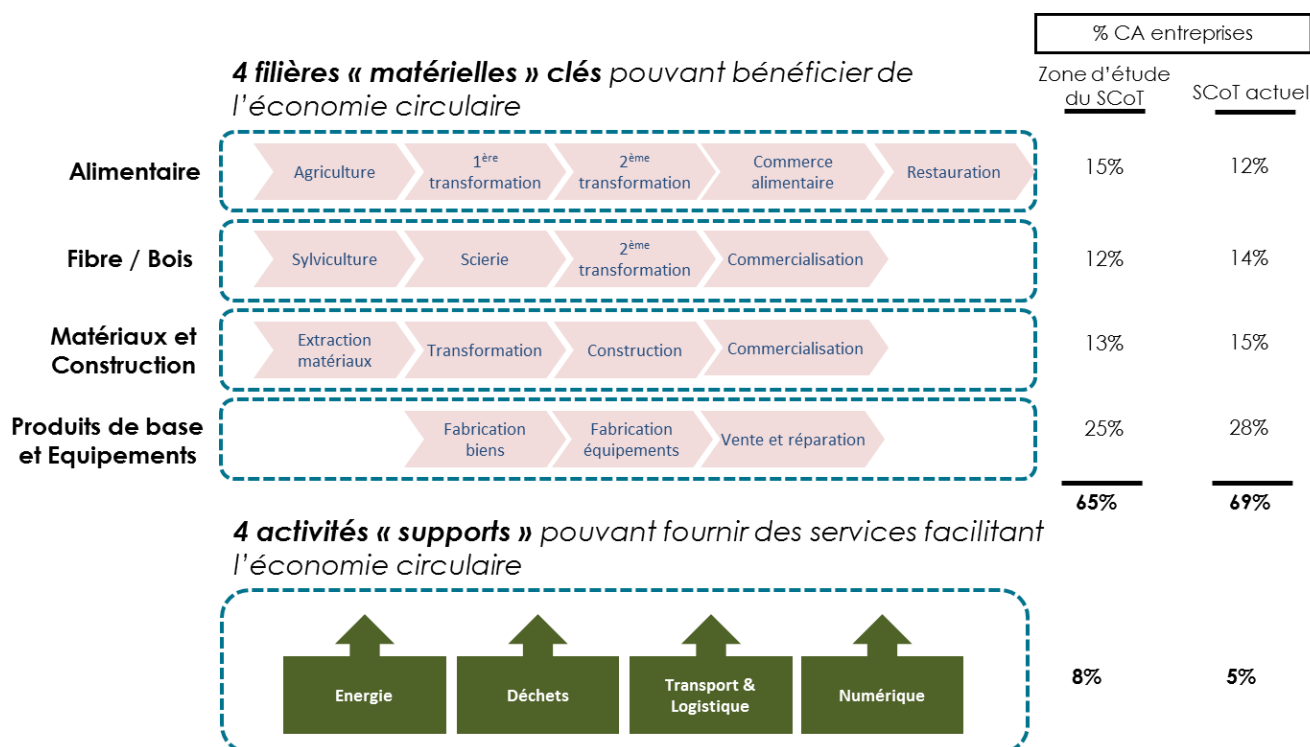
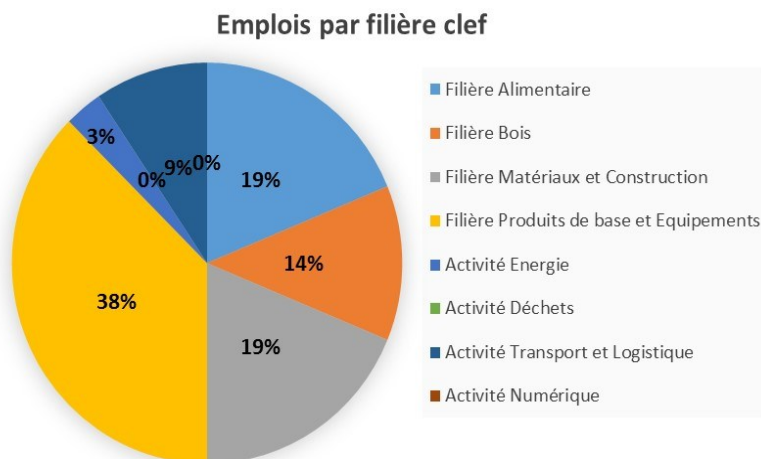
- d'optimiser l'exploitation de ressources locales et les déchets,
- de faire émerger les étapes de transformation manquantes localement,
- de développer la mutualisation de services industriels (ex : utilities, logistique, énergie...),
- développer l'activité de réemploi et de réutilisation (ex : recycleries)...

Un important potentiel dans les Vosges Centrales

Quatre filières clés de production et quatre filières supports

Le cabinet I Care et Consult a effectué une analyse des emplois et du chiffre d'affaire des entreprises produisant des biens matériels fait ressortir quatre grandes filières de production pouvant développer une logique d'économie circulaire :

- **Filière Alimentaire** : agriculture (élevage, culture...), l'industrie agroalimentaire (première et seconde transformations), la commercialisation des produits agricoles et agroalimentaire et la restauration.
- **Filière Fibre / Bois** : la sylviculture, les première et deuxième transformations, la commercialisation.
- **Filière Matériaux et Construction** : extraction de matériaux, la transformation pour le BTP, la construction d'infrastructures et de bâtiments, la commercialisation et l'exploitation de bâtiments.
- **Filière Produits de base et Équipements** : fabrication de produits de base et d'équipements ou de machines, la vente et la réparation des équipements.



Quatre « filières supports » apportant les services de mise en boucles

Activité Energie : production d'énergies renouvelables, mesures d'optimisations des consommations, mutualisation autour de réseaux communs de distribution d'énergie,

Activité Déchets : collecte, tri, recyclage, valorisation des déchets ménagers et industriels.

Activité Transports et de logistique : mutualisation du transport de voyageurs et de marchandises,

Activité Numérique : optimisation par dématérialisation des échanges et des flux

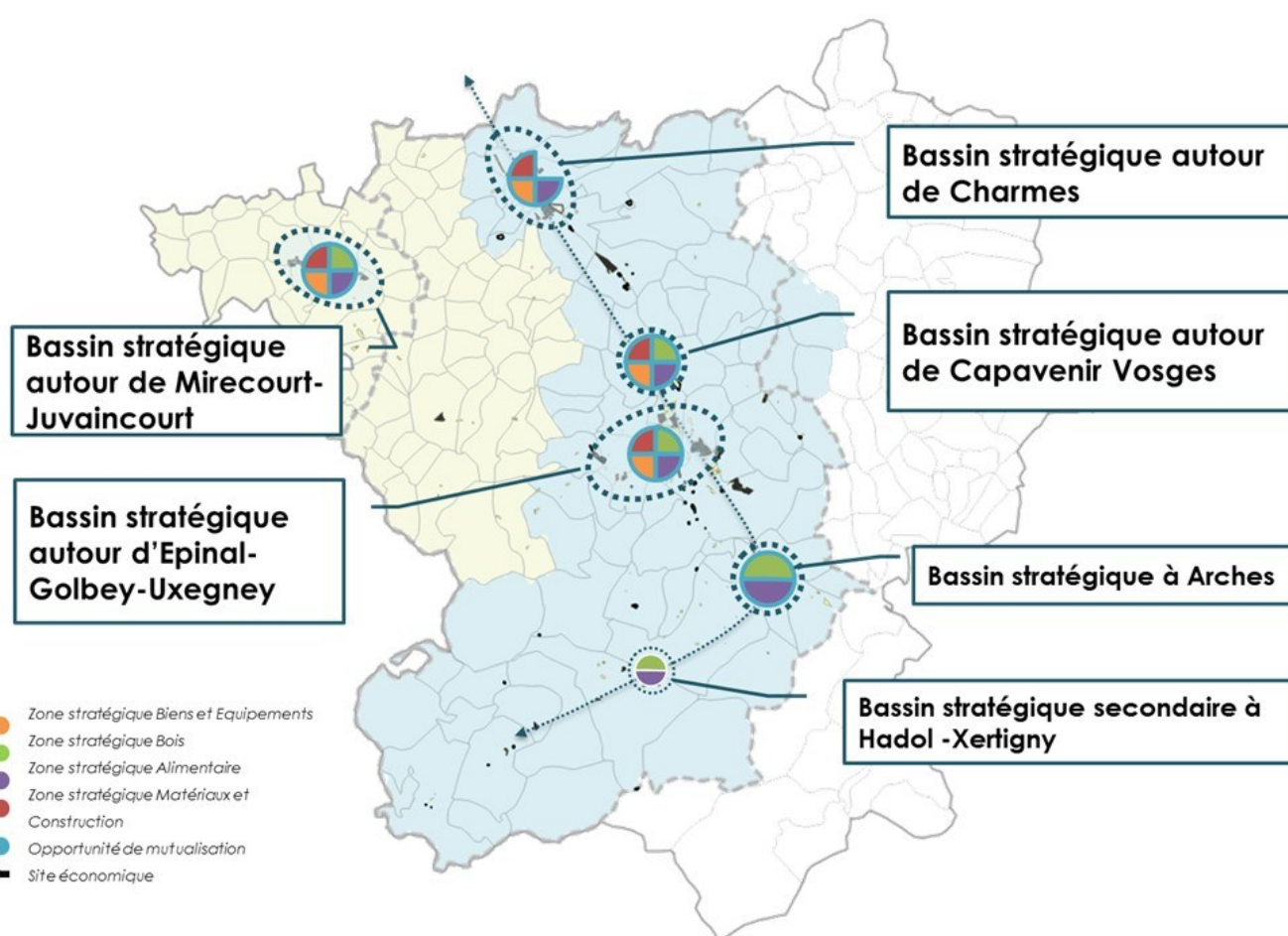
La localisation du potentiel en économie circulaire

Analyse de la répartition des entreprises

Parce que l'économie circulaire s'appuie sur la mutualisation des flux et des services ainsi que sur la complémentarité des activités, son déploiement doit s'ancrer dans le tissu économique local. Par conséquent, les bassins géographiques stratégiques pour le déploiement d'initiatives d'économie circulaire dans les Vosges Centrales dépendent des implantations économiques déjà existantes sur le territoire et se situent donc principalement dans la vallée de la Moselle et autour de l'axe spinalien.

Le Cabinet I-Care et consult a procédé à une analyse fine des entreprises implantées dans les différentes zones économiques du territoire pour déceler les potentialités de coopération dans une logique d'économie circulaire en lien avec les « filières clés » et les « filières supports » déjà identifiées.

Six bassins d'économie circulaire



Les bassins stratégiques pour le déploiement de l'économie circulaire correspondent aux pôles structurants suivants :

- Le pôle urbain central Epinal Golbey,
- Les deux pôles relais urbains de Cap Avenir et de Charmes,
- Le pôle de proximité structurant d'Arches,
- Le pôle de Mirecourt-Juvaincourt,
- Le pôle relais rural de Xertigny avec des prolongements vers la Vôge

Commencer par valoriser les sites existants

Donner la priorité aux zones économiques existantes et à la requalification des friches industrielles et urbaines

Les principes de l'économie circulaire doivent aussi s'appliquer à l'urbanisme avec une reproduction de la ville sur elle-même. Avant d'étendre l'urbanisation, il faut adapter les zones économiques existantes pour satisfaire les entreprises, leur apporter les équipements et les services dont elles ont besoin, les aider à trouver les mutualisations utiles et les coopérations fécondes. Il est nécessaire aussi de requalifier les sites délaissés devenus des friches industrielles.

C'est pourquoi il est proposé que le SCoT encourage les intercommunalités à définir un schéma stratégique d'accueil des entreprises afin d'approfondir la connaissance du potentiel foncier à vocation économique à l'intérieur des enveloppes urbaines, notamment dans les ZAE existantes et les friches industrielles, urbaines ou commerciales en vue de leur requalification en lien avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

Friches industrielles et urbaines

SCoT des Vosges Centrales

NB : Une étude de priorisation des friches d'intérêt SCoT a été réalisée (cf. Carte ci-jointe), mais il est difficile de définir plus leur vocation future à l'échelle d'un SCoT tant que des études précises sur les risques de pollution n'ont pas été réalisées.

CAE :

- 1 - Hôpital local
- 2 - Ancienne zone SNCF
- 3 - Garage Anotin
- 4 - Ilôt urbain La Vierge
- 5 - Bâtiments/entrepôts menuiserie
- 6 - Ilôt urbain arrière-cour
- 7 - Immeuble dégradé - rue Haxo
- 8 - Ancien garage Opel & imprimerie
- 9 - Centre des 4 nations
- 10 - Ancienne chocolaterie
- 11 - Ilôt urbain pied de coteau
- 12 - Centre Hospitalier
- 13 - Lycée agricole Razimont
- 14 - Alcée & Kart
- 15 - Bragard Champ du Pin
- 16 - Sernam
- 17 - Imprimerie Flash&Tricotel
- 18 - Caserne Haxo
- 19 - CNIM
- 20 - Garage CITROEN
- 21 - Compagnie pétrolière de l'Est
- 23 - Station-service, atelier
- 24 - Bâtiment Parisot
- 25 - Tissage-filature-Centrale thermique
- 26 - BTT
- 27 - Ancienne filature PERRIN
- 28 - Ancienne usine Clément

Moyenne Moselle :

- 29 - Ancienne filature
- 30 - Brasserie & Supermarché
- 31 - Cristallerie
- 32 - Filature et tissage Boussac
- 33 - Abbaye couvent ND de St-Joseph
- 34 - Tubes de Vincey

Val de Vôge :

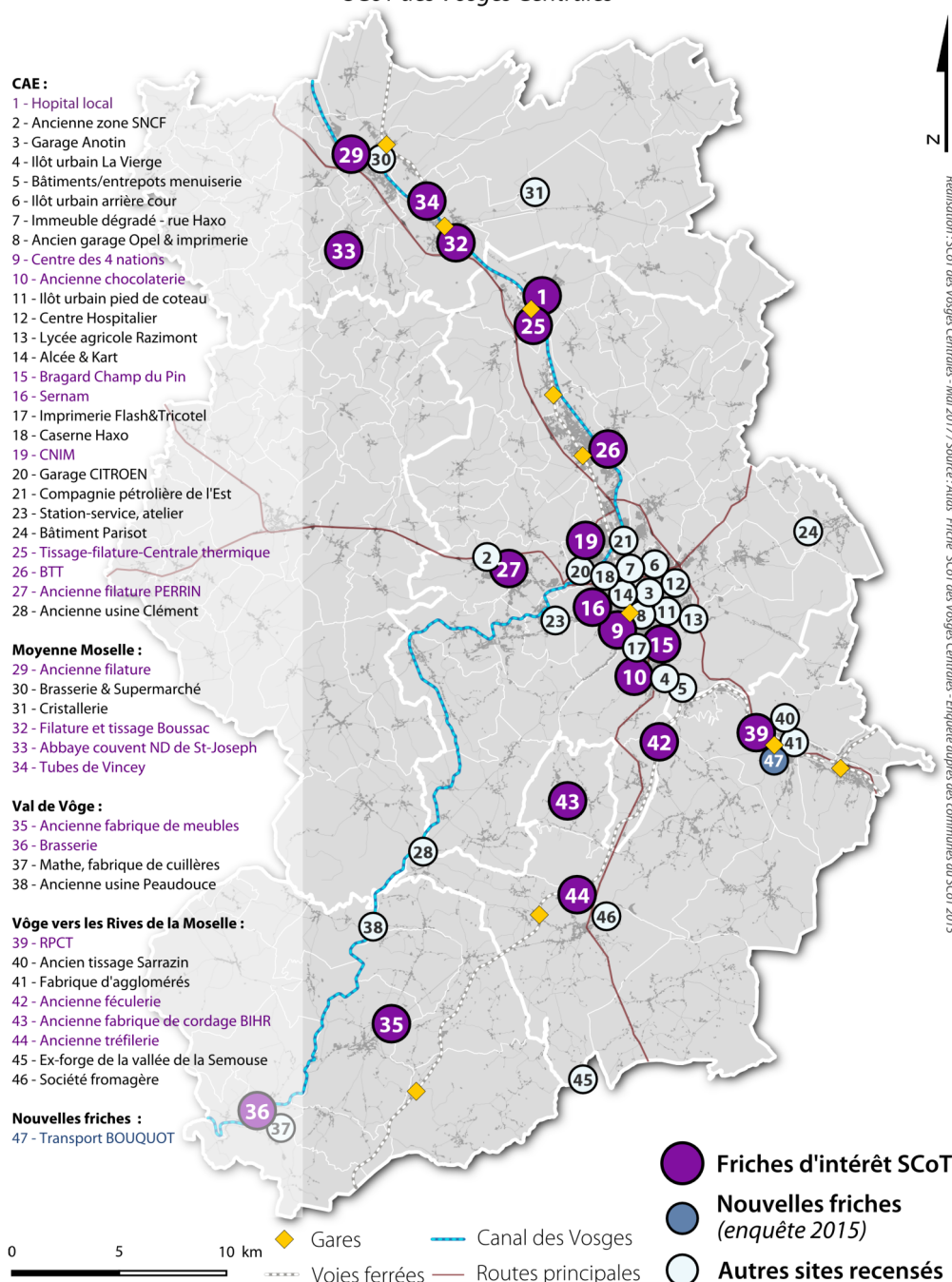
- 35 - Ancienne fabrique de meubles
- 36 - Brasserie
- 37 - Mathe, fabrique de cuillères
- 38 - Ancienne usine Peaudouce

Vôge vers les Rives de la Moselle :

- 39 - RPCT
- 40 - Ancien tissage Sarrazin
- 41 - Fabrique d'agglomérés
- 42 - Ancienne féculerie
- 43 - Ancienne fabrique de cordage BIHR
- 44 - Ancienne tréfilerie
- 45 - Ex-forge de la vallée de la Semouse
- 46 - Société fromagère

Nouvelles friches :

- 47 - Transport BOUQUOT



Bien cerner les besoins fonciers d'accueil des entreprises

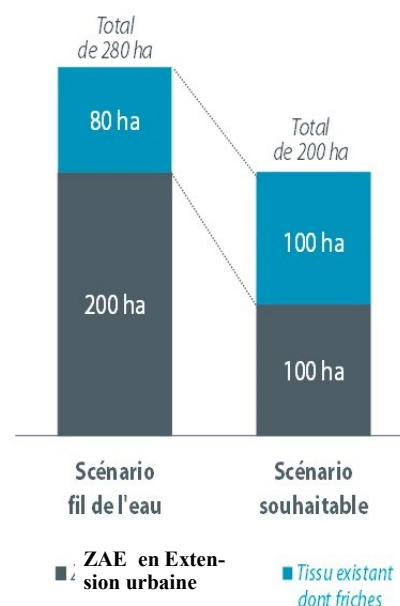
Un besoin de priorisation des projets de zones économiques

Les premiers travaux de diagnostic liés à la révision du SCoT ont mis en évidence une suroffre foncière en zone économique sur le territoire. En effet, le SCoT voté en 2007 prévoyait 529 hectares de zones économiques d'intérêt SCoT répartis entre 12 sites d'intérêt régional et 14 sites d'intérêt local. **Sur ces 529 hectares, 484 hectares ont été retranscrits dans les documents d'urbanisme en 2014 et depuis 2006 seulement 65 hectares ont été consommés (soit 8 hectares par an). Il reste 419 ha.**

A cela, s'ajoutent plus de 235 hectares urbanisables à vocation économique dans les PLU, non pris en compte par le SCoT voté en 2007 (zones de moins de 3 hectares ou zones existantes et friches industrielles ou urbaines), où tout n'est cependant pas exploitable. Il sera nécessaire d'approfondir la disponibilité de ces terrains.

Près de 654 hectares de zones économiques sont donc actuellement programmés dans les documents d'urbanisme sur le périmètre du SCoT actuel, dont 173 hectares à l'intérieur des enveloppes urbaines.

Le scénario souhaitable retenu pour le PADD débattu en 2015 est plus économe en foncier que le scénario tendanciel « fil de l'eau » car il vise un besoin total de 200 hectares à vocation économique à l'horizon 2030, dont seulement 100 hectares en extension du tissu urbain existant, tandis que 100 hectares seraient à satisfaire dans le potentiel existant en densifiant les zones économiques déjà existantes et en valorisant les friches industrielles.



Grille d'analyse multicritère des projets de zones économiques :

Afin de mieux prioriser l'ouverture à l'urbanisation des zones économiques, les élus du groupe de travail économie ont souhaité mieux identifier les sites d'intérêt SCoT équipés ou facilement aménageables. Le Syndicat a procédé à l'analyse des capacités d'urbanisations prévues dans les zones urbanisables des documents d'urbanisme (U et 1AU). Une grille basée sur quatre grandes familles de critères permet un premier classement technique des zones prévues :

- **Aménagement du territoire** : situation dans l'armature urbaine, accessibilité aux transports notamment aux transports en commun et aux modes doux et intégration urbaine locale,
- **Niveau d'équipement des sites** : raccordement haute tension, équipement en réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable, équipement en voirie, propriété du sol et opportunités de raccordement à des services mutualisés du type gestion des déchets, de fret et d'énergie,
- **Besoins des entreprises** : rythme de consommation foncière du site au cours des dernières années, opportunités liées à des filières clef de l'économie circulaire,
- **Enjeux agricoles, forestiers et environnementaux et risques** (valeur agricole ou forestière des terres, exposition aux risques, recoupement avec la trame verte et bleue).

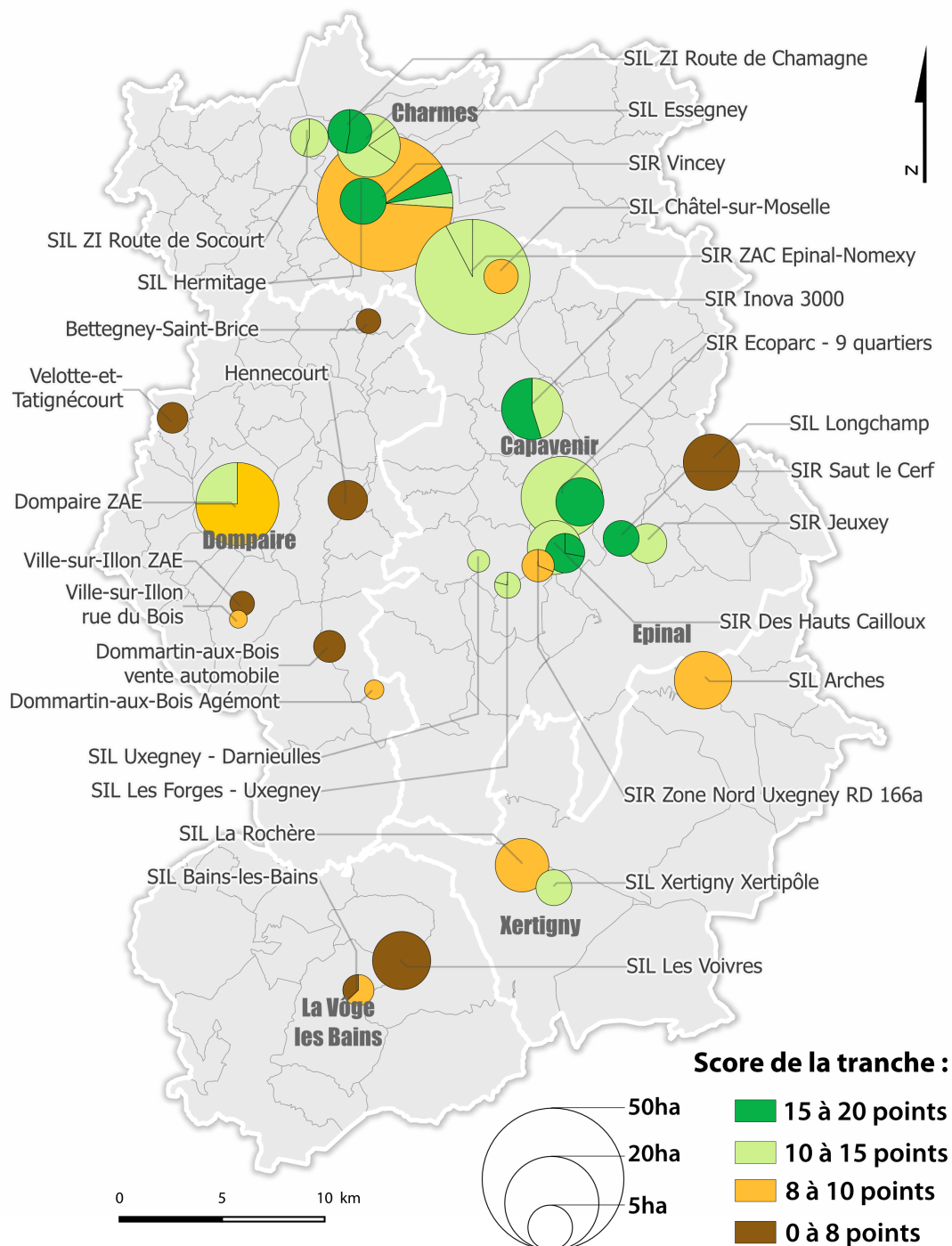
N.B. : Les zones d'activités ont été subdivisées en tranches, notamment les plus vastes, pour mieux cerner leur potentiel réel.

Cette analyse a ensuite été soumise aux différentes intercommunalités en leur demandant d'apporter leur propre choix de priorisation de l'ouverture à l'urbanisation de ces zones, tout en respectant les nouveaux principes de limitation des extensions urbaines inscrites dans le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) débattu en 2015.

Concentrer les moyens publics pour optimiser l'offre en services

Classification des projets de zones d'activités

Résultats de l'analyse multicritère pour les ZAE (en U, 1AU et RNU) en extension du SCoT de 2007 et de l'ancien secteur de Dompain



Les résultats de l'analyse multicritère mettent en évidence 134 hectares attractifs qui cumulent plus de 10 points. Ces sites sont principalement localisés dans la vallée de la Moselle qui concentre les grandes voies de circulation. Toutefois, ce constat pose aussi la question de l'accueil des entreprises dans le reste du territoire. Les collectivités vont devoir réfléchir à leurs priorités d'ouverture à l'urbanisation pour optimiser les moyens publics et leurs chances d'accueillir des entreprises.

Créer les conditions de l'attractivité...

Valoriser la qualité urbaine dans les sites économiques

Le SCoT préconisait déjà de réaliser des schémas directeurs dans les nouveaux sites économiques d'intérêt régional pour améliorer leurs qualités urbaines, paysagères et énergétiques dans l'esprit des approches environnementales de l'Urbanisme préconisées par l'ADEME. Pour les sites d'intérêt local, une orientation d'aménagement reprenant les mêmes thèmes devait figurer dans les documents d'urbanisme.

En complément de ces premières mesures, le cabinet I-Care recommande de mettre plus l'accent sur les réponses aux besoins en services mutualisés pour les biens et les services utiles à la production des entreprises selon les principes de l'économie circulaire.

Faciliter le recours aux énergies renouvelables

Désormais les opérations d'aménagement de plus de 10 hectares faisant l'objet d'une étude d'impact (cf. article L. 300-1) doivent aussi présenter une étude de potentiel de développement en énergies renouvelables, en particulier sur l'opportunité de la création ou du raccordement à un réseau de chaleur ou de froid ayant recours aux énergies renouvelables et de récupération.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette obligation, le Schéma de développement des énergies renouvelables élaboré dans le cadre de TEPCV présente des cartes de zones à enjeux pour l'aquathermie et pour la desserte par un réseau de chaleur alimenté par une valorisation de la chaleur de récupération industrielle. Ces cartes pourront être intégrées dans le SCoT révisé.

Il est également proposé de rendre obligatoire en cas d'emplacements de stationnement supérieurs à 50 places, la création d'une borne de recharge de véhicules électriques et pour toute tranche de 50 places supplémentaires, de bornes supplémentaires, ainsi que l'étude d'ombrières photovoltaïques. Il est également proposé d'implanter une station de Gaz Naturel Véhicule si la zone s'avère pertinente. L'enjeu de cette mesure est de multiplier les possibilités d'approvisionnement en carburants alternatifs là où les flux vont s'intensifier.

Impulser une dynamique d'économie circulaire

En termes d'animation territoriale, il est recommandé que les collectivités mettent en place un accueil des entreprises au moment de leur implantations et un accompagnement spécifique sur les zones prioritaires pour le développement de l'économie circulaire, pour aider les entreprises déjà présentes dans la recherche de synergies. Les leviers à disposition des collectivités sont principalement les suivants :

- Informer les entreprises sur les travaux menés par les acteurs locaux dans le cadre de l'économie circulaire,
- Appuyer les acteurs dans l'analyse d'opportunités de mutualisations et de complémentarités sur site,
- Mettre en relation les acteurs d'une zone pour identifier ces synergies ou lancer des coopérations,
- Structurer la gouvernance de la zone pour favoriser les échanges entre acteurs locaux.

Pour contribuer plus concrètement à l'action, le cabinet I-Care approfondira son analyse sur trois sites tests choisis par les élus pour impulser une dynamique d'économie circulaire en facilitant la rencontre entre les entreprises proches, les élus locaux et les acteurs du développement économique.

Cette animation sera assurée par le Cabinet I-care en automne avec la participation de toutes les personnes intéressées.

Directeur de publication : Michel HEINRICH, Président du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

Réalisation : Syndicat du SCoT des Vosges Centrales et Cabinet I Care et Consult

Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales , 4 Rue Louis Meyer 88190 GOLBEY Tel : 03 29 32 47 96 / Fax : 03 29 35 22 03